

# INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'INVESTIS HOLDING SA

DATE

Lundi, le 4 mai 2026  
15h00 (ouverture des portes à 14h30)

LIEU

SIX Convention Point  
Pfingstweidstrasse 110  
8005 Zurich



## CHÈRES ACTIONNAIRES, CHERS ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration a le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 4 mai 2026, à 15h00 au SIX Convention Point à Zurich

### ORDRE DU JOUR 1

## APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION, DES COMPTES ANNUELS AINSI QUE DES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE 2025 ; RÉCEPTION DES RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION Proposition

Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport de gestion, des comptes annuels ainsi que des comptes consolidés pour l'exercice 2025.

### EXPLICATION

Conformément à l'art. 698, al. 2, ch. 3 et 4 du Code des obligations suisse ainsi qu'aux statuts d'Investis Holding SA, l'Assemblée générale est compétente pour approuver le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice 2025.

Le Conseil d'administration confirme que ceux-ci ont été établis conformément au Code des obligations et au standard comptable applicable.

L'organe de révision, KPMG SA, Zurich, a audité les deux comptes et a émis une opinion d'audit sans réserve.

## ORDRE DU JOUR 2

## DÉCISION RELATIVE AU RECLASSEMENT DES RÉSERVES

## Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le reclassement d'autres réserves légales issues du capital d'un montant de CHF 190.9 millions en réserves facultatives issues du bénéfice.

CHF 1,000

Autres réserves légales issues du capital avant reclassification	201,513
Reclassement dans les réserves facultatives issues du bénéfice	-190,873
<b>Autres réserves légales issues du capital après reclassification</b>	<b>10,640</b>

CHF 1,000

Bénéfice reporté de l'année précédente	28,628
Bénéfice de l'exercice	325
<b>Bénéfice du bilan au 31.12.2025</b>	<b>28,953</b>
Reclassification des autres réserves légales de capital vers les réserves facultatives	190,873
<b>Bénéfice résultant du bilan à affecter par l'Assemblée générale</b>	<b>219,826</b>

## EXPLICATION

Le Conseil d'administration propose de reclasser une partie des autres réserves légales issues du capital en réserves facultatives issues du bénéfice, afin que celles-ci puissent faire partie du bénéfice au bilan mis à la disposition de l'Assemblée générale pour la distribution d'un dividende ordinaire.

## ORDRE DU JOUR 3

### DÉCISION CONCERNANT L'AFFECTATION DU BÉNÉFICE AU BILAN AINSI QUE LE VERSEMENT D'UN DIVIDENDE ORDINAIRE

#### Proposition

Le Conseil d'administration propose un versement aux actionnaires à hauteur de CHF 3.00 brut (CHF 1.95 net) par action nominative donnant droit à un dividende. Les actions nominatives détenues par la société en sont exemptées. En tenant compte des 30,550 actions propres, le montant prévu pour la distribution s'élève à CHF 38,308,350.00<sup>\*)</sup>.

#### Distribution d'un dividende ordinaire résultant des réserves de bénéfice

CHF 1,000	
Bénéfice résultant du bilan à affecter par l'Assemblée générale	219,826
Distribution portant sur les actions donnant droit à un dividende <sup>*)</sup>	-38,308
<b>Report à nouveau</b>	<b>181,518</b>

<sup>\*)</sup> La société renonce à une distribution de dividende sur les actions propres qu'elle détient à la date de la distribution.

#### EXPLICATION

Conformément aux statuts d'Investis Holding SA, le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le dividende de CHF 3.00 par action.

Si l'assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration, le dividende brut s'élèvera à CHF 3.00 par action. Après paiement de l'impôt anticipé suisse de 35 %, il restera donc un dividende net de CHF 1.95 par action. À partir du 6 mai 2026, les actions seront négociées ex-dividende. Le dividende net sera versé le 8 mai 2026.

**ORDRE DU JOUR 4****APPROBATION DU RAPPORT NON FINANCIER 2025****Proposition**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport non financier 2025.

**EXPLICATION**

Investis continue de publier son rapport non financier de manière volontaire, afin de souligner son engagement en faveur de la transparence et de la présentation de ses mesures en matière de développement durable. À la suite de la cession du segment des services en juin 2024, le nombre de collaborateurs est passé sous le seuil de 500 équivalents temps plein, ce qui fait que le groupe ne remplit plus les critères légaux applicables. Indépendamment de la disparition de cette obligation légale, Investis a décidé de maintenir la publication de ce rapport afin de témoigner de son engagement proactif et volontaire en faveur de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Le rapport non financier 2025 est disponible en anglais sur notre site web à l'adresse [www.investisgroup.com/fr/investisseurs/rapport-non-financiers](http://www.investisgroup.com/fr/investisseurs/rapport-non-financiers).

**ORDRE DU JOUR 5****DÉCHARGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA  
DIRECTION DU GROUPE****Proposition**

Le Conseil d'administration propose d'accorder décharge aux membres du Conseil d'administration et à la direction du groupe pour leur activité au cours de l'exercice 2025.

**EXPLICATION**

La décharge des membres du Conseil d'administration est, selon la loi, une compétence intransmissible de l'assemblée générale. La société n'a pas connaissance de faits qui s'opposeraient à une décharge complète.

## ORDRE DU JOUR 6

### ÉLECTIONS

#### 6.1 Élection des membres du Conseil d'administration

##### Proposition

Le Conseil d'administration propose la réélection de tous les membres actuels du Conseil d'administration chacun pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire :

**6.1.1 Albert Baehny** *(élu pour la première fois en 2016)*

**6.1.2 Corine Blesi** *(élue pour la première fois en 2023)*

**6.1.3 Stéphane Bonvin** *(élu pour la première fois en 2016)*

**6.1.4 Christian Gellerstad** *(élu pour la première fois en 2021)*

**6.1.5 Thomas Vettiger** *(élu pour la première fois en 2016)*

#### 6.2 Élection du président du Conseil d'administration

##### Proposition

Le Conseil d'administration propose la réélection de Thomas Vettiger en tant que président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

## EXPLICATION DES ORDRES DU JOUR

### 6.1 ET 6.2

Lors de l'assemblée générale ordinaire de 2025, les actionnaires ont élu le président et tous les membres du Conseil d'administration pour un mandat d'un an, conformément aux statuts. Leur mandat expirera donc à la clôture de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2026.

Toutes les élections suivent une procédure individuelle par ordre alphabétique.

Les curriculum vitae des membres du Conseil d'administration proposés dans le cadre d'une réélection peuvent être consultés sur le site d'Investis [www.investisgroup.com/fr/portrait/conseil-dadministration](http://www.investisgroup.com/fr/portrait/conseil-dadministration).

## 6.3 Élection des membres du Comité de rémunération

### Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Albert Baehny et Corine Blesi en tant que membres du Comité de rémunération, chacun pour un mandat d'un an qui prendra fin après la prochaine Assemblée générale ordinaire.

**6.3.1 Albert Baehny** (*membre du Comité de rémunération depuis 2016*)

**6.3.2 Corine Blesi** (*membre du Comité de rémunération depuis 2023*)

#### EXPLICATION

Réélection individuelle d'Albert Baehny et de Corine Blesi en tant que membres du Comité de rémunération (chacun pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire).

Sous réserve de sa réélection, le Conseil d'administration a l'intention de redésigner Albert Baehny comme Président du Comité de rémunération.

## 6.4 Élection du représentant indépendant des actionnaires

### Proposition

Réélection du Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, en tant que représentant indépendant des actionnaires pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

#### EXPLICATION

Conformément aux statuts d'Investis Holding SA, le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire le Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, en tant que représentant indépendant pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

## 6.5 Élection de l'organe de révision

### Proposition

Le Conseil d'administration propose la réélection de KPMG SA, Zurich, comme organe de révision pour un mandat pour l'exercice 2026.

### EXPLICATION

Conformément aux statuts d'Investis Holding SA, le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'élire KPMG SA, Zurich, pour l'exercice 2026. KPMG SA est l'organe de révision d'Investis Holding SA depuis 2021.

**ORDRE DU JOUR 7****RÉMUNÉRATIONS****7.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2025****Proposition**

Le Conseil d'administration propose d'approuver, lors d'un vote consultatif, le rapport de rémunération 2025.

**EXPLICATION**

Le rapport de rémunération 2025 contient les bases et programmes pour les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction du groupe Investis ainsi que celles pour les rémunérations versées pour l'exercice 2025 aux membres de ces deux organes. Le vote sur le rapport de rémunération 2025 est purement consultatif et suit les recommandations du «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance».

Le rapport de rémunération 2025 est disponible via le lien :  
[www.investisgroup.com/fr/investisseurs/corporate-governance](http://www.investisgroup.com/fr/investisseurs/corporate-governance)

**7.2 Approbation du montant total maximal pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante****Proposition**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal inchangé de rémunération des membres du Conseil d'administration de CHF 0.7 million jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante.

**EXPLICATION**

L'administrateur Stéphane Bonvin ne sera rémunéré que dans le cadre de ses fonctions de président de la Direction du groupe (Chief Executive Officer).

Ce vote contraignant est effectué conformément au droit en vigueur, ainsi que conformément à l'art. 20 des statuts d'Investis Holding SA.

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent qu'une rémunération fixe dont la moitié est versée sous forme d'actions bloquées (trois ans). Ils n'ont droit ni à une rémunération variable, basée par exemple sur la performance, ni à une participation aux plans de retraite d'Investis Holding SA. La rémunération des membres du Conseil d'administration est versée de la manière suivante:

	Rémunération annuelle	Forme de paiement
	CHF	
Président du Conseil d'administration	160,000	50% en espèces et 50% en actions bloquées (3 ans)
Membre du Conseil d'administration	80,000	50% en espèces et 50% en actions bloquées (3 ans)

Le tableau suivant montre la composition du montant total maximal de CHF 0.7 million pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante.

	Rémunération maximale 2025-2026 approuvée	Rémunération 2025-2026	Proposition maximale de rémunération 2026-2027
Nombre de membres *)	5	5	5
Nombre de membres avec rémunération *)	4	4	4
<b>CHF 1,000</b>			
Rémunération en espèces	200	200	200
Rémunération en actions	400	326	400
Contributions employeur aux prestations sociales	100	36	100
<b>Total rémunération</b>	<b>700</b>	<b>562</b>	<b>700</b>

\*) dont quatre membres non exécutifs

Le montant total maximal proposé a été calculé en supposant que toutes les personnes proposées comme membres du Conseil d'administration seront élues lors de l'assemblée générale ordinaire 2026. L'administrateur Stéphane Bonvin ne sera rémunéré que dans le cadre de ses fonctions à la tête de la Direction du groupe (Chief Executive Officer). Le montant total englobe la rémunération en espèces, la valeur des actions bloquées distribuées ainsi que les contributions patronales prescrites aux assurances sociales (pour les actions bloquées, elles sont calculées sur la base de la valeur sur le marché au moment de la distribution).

Le montant effectif versé sera affiché dans le rapport de rémunération de l'année concernée, qui sera soumis aux actionnaires pour un vote consultatif.

Une description détaillée du système de rémunération d'Investis est par ailleurs fournie dans le rapport de rémunération. Vous le trouverez sous le lien suivant:  
[www.investisgroup.com/fr/investisseurs/corporate-governance](http://www.investisgroup.com/fr/investisseurs/corporate-governance)

## 7.3 Approbation du montant total maximal pour la rémunération des membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2027

### Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal et inchangé de CHF 3.5 millions pour la rémunération de tous les membres de la Direction du groupe pour le prochain exercice 2027.

#### EXPLICATION

Ce vote contraignant est effectué conformément au droit en vigueur, ainsi que conformément à l'art. 20 des statuts d'Investis Holding SA. La politique de rémunération d'Investis suit une approche basée sur la performance.

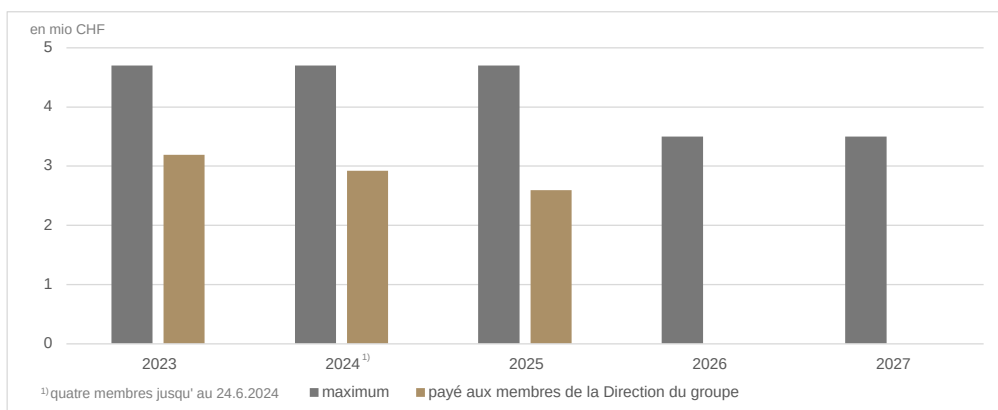
Éléments de la rémunération de la Direction du groupe en résumé:

Salaire de base (fixe)	Reflète l'ampleur et les responsabilités de la fonction respective ainsi que les qualifications et l'expérience du titulaire du poste.
Rémunération variable	Récompense la performance et la réalisation des objectifs de l'entreprise ainsi que des objectifs individuels, sur la base d'une période d'une année. Au moins 50% est accordée sous la forme d'actions bloquées. Ces actions sont à chaque fois bloquées pour trois ans. Le reste de la rémunération variable est versée en espèces.
Prévoyance / prestations sociales	Sert à assurer les collaborateurs et leur famille contre les risques liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Est adaptée aux dispositions locales et à la pratique du marché local.

Le tableau suivant montre la composition du montant total maximal de CHF 3.5 millions pour la rémunération de tous les membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2027.

CHF 1,000	Rémunération 2025	Montant maximal approuvé pour 2026	Montant maximal proposé pour 2027
Salaires de base annuels	1,082	1,350	1,350
Rémunération variable	1,024	1,450	1,450
Prévoyance et prestations sociales	486	700	700
<b>Total</b>	<b>2,592</b>	<b>3,500</b>	<b>3,500</b>

Le tableau suivant montre la rémunération effectivement versée aux membres de la Direction du groupe en comparaison avec la rémunération approuvée :



	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de membres de la direction du Groupe au moment de l'approbation du montant maximal de la rémunération	4	4	4	3	3
Nombre effectif de membres de la direction du Groupe au 31.12.	4	3	3	3	3

## REMARQUES D'ORDRE ORGANISATIONNEL

### Lieu / heure / ouverture des portes

L'assemblée générale de cette année aura lieu:

SIX Siège social – Convention Point  
Pfungstweidstrasse 110  
8005 Zurich

Lundi, le 4 mai 2026 15h00 – ouverture des portes 14h30

### Documentation

Le rapport de gestion 2025 (comprenant le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés d'Investis Holding SA, les rapports de l'organe de révision, le rapport de rémunération ainsi que le rapport non financier) est à la disposition des actionnaires au siège de la société depuis le 18 mars 2026 ou peut être consulté directement sur le lien [reports.investisgroup.com/25/ar](https://reports.investisgroup.com/25/ar).

### Droit de vote

Tous les détenteurs d'actions nominatives inscrits le 9 avril 2026 dans le registre des actions d'Investis Holding SA en tant que détenteur du droit de vote recevront automatiquement la convocation à l'assemblée générale par la poste, avec les propositions du Conseil d'administration.

Tous les détenteurs d'actions inscrits après le 9 avril 2026, mais avant le 29 avril 2026 dans le registre des actions d'Investis Holding SA, recevront la convocation à l'assemblée générale par courrier après leur inscription au registre des actions.

À partir du 29 avril 2026, plus aucune inscription ne sera effectuée dans le registre des actions.

### Cartes d'admission

Afin de participer personnellement à l'assemblée générale, les cartes d'admission peuvent être demandées au moyen du formulaire "Inscription et procuration" joint à l'invitation. Le formulaire dûment complété et signé doit être renvoyé à l'adresse suivante :

Investis Holding SA  
c/o sharecomm ag  
Postfach  
CH-6010 Kriens 2

Investis offre à ses actionnaires la possibilité de s'inscrire sur la plateforme en ligne laquelle leur permet de commander leur carte d'admission par voie électronique, mais aussi de donner procuration ou de transmettre les instructions relatives à l'exercice du droit de vote à un représentant indépendant. Les données d'accès pour l'enregistrement sont indiquées sur le formulaire "Inscription procuration" ci-joint. Pour une participation personnelle à l'assemblée générale, les cartes d'admission peuvent également être commandées via la plateforme en ligne. Les cartes d'admission peuvent également être retirées le jour de l'assemblée générale au guichet d'accès sur présentation du formulaire "Inscription et procuration". Les cartes d'admission déjà émises perdent leur validité si les actions concernées sont vendues avant l'assemblée générale.

## Renoncer à l'envoi postal des documents de l'assemblée générale

Avec la plateforme en ligne, Investis offre la possibilité de renoncer à l'envoi écrit des documents. A la place, vous recevrez pour la prochaine assemblée générale un e-mail avec un lien vers la plateforme en ligne, sur laquelle vous pourrez, après connexion, consulter l'invitation, commander la carte d'admission ou donner des instructions au représentant indépendant. Pour ce faire, utilisez le lien "Activer la notification électronique" sur la plateforme en ligne et suivez les instructions pour enregistrer votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone portable.

## Représentation et procuration

Les actionnaires qui ne participent pas personnellement à l'assemblée générale peuvent se faire représenter par un représentant légal ou comme suit :

- par un tiers qui n'est pas nécessairement actionnaire au moyen d'une procuration écrite. Celle-ci peut être donnée directement sur le formulaire "Inscription et procuration". Les cartes d'admission déjà remises peuvent être également transmises a posteriori à un représentant. Dans ce cas, la procuration écrite doit être établie au dos de la carte d'admission. La carte d'admission dûment remplie et signée doit être remise au représentant avant l'assemblée générale.
- par la représentation indépendante des droits de vote selon l'art. 14 des statuts, Cabinet Juridique Keller SA, Splügenstrasse 8, CH-8002 Zurich. Le formulaire-réponse joint à cette invitation suffit pour l'octroi de la procuration (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'entrée).

Pour l'octroi d'une procuration et d'instructions au représentant indépendant, le formulaire "Inscription et procuration" dûment rempli et signé doit être remis à sharecomm ag ou au représentant indépendant au plus tard le mercredi 29 avril 2026 – 12h00 (heure de réception). Via cette plateforme en ligne, les actionnaires peuvent donner des procurations et des instructions à la représentation indépendante par voie électronique jusqu'au jeudi 30 avril 2026 à 16h00 au plus tard. Si un actionnaire donne des instructions à la représentation indépendante à la fois par voie électronique et par écrit, ce sont les dernières instructions reçues qui seront prises en compte.

## Vote

Le vote à l'assemblée générale se fait au moyen d'appareils de vote électronique (télévoting).

## Langue

L'assemblée générale se tiendra en allemand et ne sera pas traduite.

## Apéritif

À l'issue de l'assemblée générale, les actionnaires sont invités à un apéritif.

Investis Holding SA

Thomas Vettiger  
Président du Conseil d'administration

Zurich, le 10 avril 2026

L'invitation en langue allemande constitue le texte original.

# INVESTIS

REAL ESTATE GROUP